

ASSEMBLEE GENERALE DU 01 AVRIL 2023

QUARTIER CENTRE-BOURG

10h salle de la Mosaïque des partages 31470 FONSORBES

ORDRE DU JOUR :

1* Compte-rendu de l'activité 2022

2*Précisions sur la définition des limites géographiques du quartier

3*Discussion sur la présence des élus dans les conseils de quartier : permanentes ou sur invitation en fonction des sujets traités

4* Rôle des conseils de quartier : consultations, réflexions sur vie du quartier, travaux en cours et ses modifications éventuelles, invitation par la municipalité sur des sujets particuliers...

5* Améliorations possibles et constats des évènements 2022

6*Questions diverses et projets éventuels

7* Candidatures aux responsabilités du quartier

8* Elections du bureau du conseil de quartier pour 2023

Présence :

Bureau 2022

Président : SEVERAC JEAN

Vice-président : DURAND JEAN CLAUDE

Secrétaire : VIE JEAN LOUIS

Et de 16 autres personnes ayant répondu à l'invitation, celle-ci relayée par distribution de flyers dans les boîtes aux lettres. (500 exemplaires)

Mr GAUTHIER Jean élu et représentant la mairie de Fonsorbes et élu coordinateur des travaux actuels dans le quartier centre-bourg.

OUVERTURE DE SEANCE 10H00

En ouverture de séance est présenté par une responsable de cette activité, la mosaïque des partages : les activités, les buts et la fréquence de celles-ci.

1/ Est présenté le compte-rendu de l'année 2022 :

- Démarrage de l'année par une quasi-totalité de départ de tous les anciens membres de ce conseil de quartier
- La mise en place et le suivi des travaux de la RD 632 pour notre quartier le plus impacté.
- La mise en place des containers de tri sélectif
- Le projet de circulation du centre-ville : rue du Calvaire, chemin Bellevue et son accès sur la RD, chemin des Carrelasses.
- La proposition de modification des limites du quartier
- Une étude sur les nuisances : sonores, olfactives, poubelles, incivilités
- Avis sur le plan définitif du parking rue de la bascule
- Sanctuarisation du parc du Calvaire, du tour de l'église et de son parc, accès chien etc...

2/ Limites du quartier :

Il est rappelé que les limites sont fixées par la commission municipale, le bureau demande à ce que soient limitées celles-ci à l'hypercentre, les raisons :

Particularité de celui-ci par rapport aux lotissements et propriétés diffuses de la commune : travaux importants en cours rd 632, calvaire, parc église, parkings, les stationnements, la circulation dans les venelles, la REV, la réfection des bâtiments et du patrimoine, festivités, ...

Dans l'assemblée, beaucoup de nouveaux ne connaissant pas les limites du quartier ne se prononcent pas, la partie assistance résidant dans un des lotissements concernés demande à ne pas être détaché pour un autre quartier car l'appellation de son lotissement est « le village ». Jean Séverac précise que le quartier s'appelle lui : centre bourg et que tous les quartiers font partie du village qui aujourd'hui s'apparente plus à une ville. Par la non-connaissance du problème par une grande partie de ce sujet il n'est pas possible de prendre de résolution votée. La question est laissée à la commission citoyenneté comme cela lui avait été présenté en cours d'année.

Un vote des membres du quartier centre-bourg par email et verbal en octobre ayant donné comme résultat à la modification des limites pour : SEVERAC, VIE, DURAND, SCHIESARO, FOURCADE, CATRICE, VITET, MANDROU, BATAILLE ; contre : BONNET

3/ Présence des élus dans les conseils de quartier :

La présence des élus dans les conseils de quartier est définie par le règlement intérieur de ceux-ci. Lors de l'assemblée générale de mars 2022, il avait été évoqué le fait que les élus ne participent pas sauf sur invitation au conseil de quartier du centre bourg afin de libérer les paroles et de ne pas faire entrer dans ces réunions ni idéologie ni restes aigris de débats du conseil municipal. Certains l'ont appliqué dès l'assemblée générale de 2022.

Mr Bonnet, élu, présente le fait que l'élu est un citoyen et que le règlement lui permet de participer aux réunions du conseil de quartier, pas au bureau de celui-ci, et d'intervenir en tant que citoyen en ne mélangeant pas les 2 casquettes. M. Séverac répond que l'expérience nous montre qu'au cours des différentes réunions passées et sur différents sujets, cette proposition reste un vœu pieux et que cela n'est pas possible et perturbe les discussions spontanées sur bien des sujets.

La commission citoyenneté est aussi saisie de cette modification règlementaire.

4/ Rôle des conseils de quartiers

L'assistance demande le rôle du conseil de quartier et son organisation.

Le rôle de ce conseil de quartier reste défini par le bureau et ses membres, il a pour but d'améliorer la vie des habitants de celui-ci par étude et proposition de ceux-ci sur différents sujets et par un vécu quotidien des membres. Il n'est que force de proposition, la municipalité reste dans tous les cas, décisionnaire.

La réunion n'est pas de ce bureau, le conseil se réunit sur proposition d'habitants avec un sujet précis, soit urgent soit lointain, sur demande d'avis de projets émanant de la municipalité ou de l'agglo du Muretain ou de la décision du bureau lui-même.

Toujours le problème de dates et de salles disponibles.

5/ Participation et questions diverses

Ce paragraphe a évidemment comme chaque réunion de ce style démarré dès les premières minutes, chaque sujet étant prometteur de discussion, et de revenir sur les sujets traités les mois et années précédentes, sujets auxquels les personnes arrivant ne pouvaient avoir connaissance.

- **Les poubelles enterrées ou pas:** celles-ci provoquent dès les premières chaleurs des désagréments nauséabonds Il est évoqué d'augmenter la fréquence des ramassages pour les containers individuels (équilibre entre santé publique et financement laissé aux responsables élus), Il est demandé par ailleurs en plus d'augmenter la fréquence du nettoyage autour, d'en effectuer plus souvent le nettoyage intérieur et la désinfection des containers enterrés (les étiquettes d'action de ce type révéleraient un passage annuel seulement), et d'éviter les débris déposés autour qui attirent rongeurs et chats avec leurs déjections et leurs aptitudes à ouvrir les poubelles. Les ordures doivent être déposées dans des poches correctement fermées et étanches.
- L'horaire de relevage des containers enterrés très tôt le matin entre 4h30 et 5 h provoque dans les ruelles une réelle nuisance et perturbation sur le sommeil.
- Problème des containers -poubelles individuels dans les ruelles et route de Tarbes côté Trépadé, à faire éliminer par la police municipale.
- **Les parkings :** Le non-respect des parkings privés par les usagers des commerces de la route de Tarbes (résidence o'cœur de ville), pose préjudice aux propriétaires de la résidence.

***PROPOSITION PARKING** : Faire installer une signalisation dans la ville indiquant les parkings, leurs emplacements et le nombre de places potentiellement disponibles (Trépadé, Mairie, Calvaire, Bascule, Cimetière etc..)

*Il est demandé que se fasse un vrai projet global du centre-ville et essentiellement de ses parkings sur moyen et long terme et que celui-ci serve de guide sur les projets futurs.

*Il est demandé aussi que les commerçants puissent être associés aux conseils de quartiers : la forme reste à définir membres, invités .

7/ APPEL A CANDIDATURES

Il est fait appel à candidatures afin d'intégrer le bureau du conseil de quartier, suite à 5 appels à candidatures, personnes ne souhaitent faire partie de celui-ci.

8/ DEMISSION DU BUREAU.

Le bureau en place présente sa démission à l'issue de cette assemblée générale, aucune force de proposition et d'orientation différente présentes ne souhaite relever ses fonctions.

L'équipe en place réserve sa réponse en fonction des réponses de la commission citoyenneté.

La séance est levée à 12 h00

La réunion se termine par un pot offert par la municipalité.